

Jean-Louis MASSON

Sénateur de la Moselle



Le 10 octobre 2019

QUESTION ECRITE

M. Jean-Louis MASSON attire l'attention de Madame la ministre des Sports sur le fait que la loi n°2018-202 du 26 mars 2018 relative à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 comporte plusieurs dispositions visant à assurer la transparence dans l'organisation des Jeux Olympiques de 2024. Cependant, le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques a proposé au Comité International des sports additionnels alors même que les critères de choix de ces sports n'ont jamais fait l'objet d'aucune explication. Il lui demande si elle a connaissance des critères utilisés pour choisir les sports additionnels qui participeront aux Jeux Olympiques de Paris. Il lui demande aussi quelles sont les grilles d'évaluation qui ont conduit à ce que le karaté ne soit pas un sport additionnel.

